## Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

## DE\_2018\_055

## Suppression de l'emploi de rédacteur territorial

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Revens, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents: Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER, Jean-Claude SALEIL par Jean-Luc AIGOUY

<u>Secrétaire de séance</u> : Paul DUMOUSSEAU <u>Date de convocation</u> : 17 septembre 2018

Délégués du comité syndi	cal		
En exercice : 20	Présents: 16	Pouvoirs: 2	
Résultat du vote			
Pour: 18	Contre: 0	Abstention: 0	

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale;

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 18 juin 2018 ;

Considérant l'inutilité de conserver l'emploi de rédacteur territorial, celui-ci n'étant plus nécessaire suite à la création d'un emploi d'adjoint administratif ;

Vu l'avis favorable du comité technique de la fonction publique territoriale en séance du 20 juin 2018 ;

Décide de supprimer l'emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er octobre 2018 ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Revens, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 26/09/2018 048-200080547-20180925-DE\_2018\_055-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>26 / 09 /</u> 20<u>48</u> et publié ou notifié le <u>26 / 09 /</u> 20<u>48</u>

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 26/09/2018 048-200080547-20180925-DE\_2018\_055-DE